



ASSOCIATION AINF

PRIX UNIVERSITAIRE 2022 / 2023

Inscrivez-vous pour le PRIX UNIVERSITAIRE ASSOCIATION AINF « Promotion de la Sécurité & Santé au Travail Prévention et maîtrise des risques professionnels »

Qui peut s'inscrire ?

Tout étudiant en master, en université, ou en école d'ingénieurs ou de gestion, tout futur manager, tout futur ingénieur, dont le champ d'investigation et d'étude (*mémoire de recherche, rapport de stage*) touche les risques professionnels, la sécurité au travail, les maladies professionnelles, leur traitement et leur prévention

- En recherche
- En application professionnelle.

Sont appelés à concourir les :

- filières spécialisées en management de la sécurité / santé au travail
- filières autres (*scientifique, technique, ou de management général*), intégrant les dimensions prévention des risques, sécurité et santé au travail.

Quels sont les travaux primés ?

Tout mémoire de recherche, tout rapport de stage de longue durée... portant sur les domaines des risques professionnels, de la sécurité / santé au travail, réalisé dans le cadre d'une formation d'un niveau minimum de fin de second cycle (master, école d'ingénieur, école de commerce, ...).

Les disciplines concernées

Que votre discipline initiale soit de sciences de l'ingénieur, de sciences humaines et sociales, de sciences du vivant, de sciences juridiques, de sciences médicales, de gestion, votre expérience, votre observation ou votre analyse de telle ou telle dimension des risques professionnels nous intéresse. Toutes les optiques et toutes les dimensions d'étude des risques professionnels nous intéressent. Les aspects Sciences, Techniques, Information, Ergonomie, Ressources Humaines, Gestion, Organisation, Droit social sont tous susceptibles d'être pris en compte.

Des exemples de champs d'études, de stages, d'analyse

- Risques professionnels : identification, anticipation, maîtrise
- Sécurité et santé au travail : promotion, programmes intégrés
- Maladies professionnelles : détection, prévention, suivi



- Impact des organisations ou des comportements individuels ou collectifs sur la santé et sécurité au travail
- Développement de bonnes pratiques : guides et pédagogie

Quand faut-il s'inscrire ?

Inscrivez-vous **avant le 15 décembre 2022**

En nous envoyant à l'adresse emonti@association-ainf.com :

- une synthèse en 4 pages maximum de votre étude, présentant le champ, la méthodologie et les principaux résultats
- votre curriculum vitae.

Quand est-on sélectionné ?

Un premier jury de présélection se réunira en janvier et sélectionnera les meilleurs candidats.

Vous serez alors avertis, **avant le 31 janvier 2023**, si vous faites partie des candidats présélectionnés, et vous serez invités à renvoyer au plus tôt, par voie dématérialisée, votre mémoire complet ainsi qu'un courrier de motivation/de soutien de votre enseignant et de votre tuteur entreprise. (ces derniers sont à demander dès votre acte de candidature afin de pouvoir les joindre à votre étude complète).

Quels sont les critères de sélection ?

Notre jury pluridisciplinaire privilégiera, sur les questions de prévention des risques professionnels, de sécurité et santé au travail, les critères de la qualité d'observation terrain, la valeur du travail, l'originalité et la rigueur de l'approche, de même que la qualité rédactionnelle, et les possibilités d'application des idées soutenues.

Quel est le montant du prix ?

Les prix, dans chaque collège :

- Le lauréat du 1^{er} prix recevra **1.500 euro**.
- D'autres prix pourront être décernés, selon la qualité des candidatures.

Une adhésion à l'association sera offerte à chaque candidat pour l'année 2023.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, adressez-vous à notre secrétaire général Eric Monti - **Association AINF - 11 avenue Pierre et Marie Curie - Synergie Park - 59260 LEZENNES - Tél : 03.20.16.92.05 - emonti@association-ainf.com ou rendez vous sur le site : www.association-ainf.com**